

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 AVRIL 2023

Le Maire ouvre la séance à 18h02.

Membres présents : Lénaïc BLANDIN, Jean-François PERROT, Benoît CHELVEDER, Elodie CORNEC, Eléonore LE GUEN, Emmanuelle APPERE, Serge MILET, Vincent LE VIOL, Yveline BODILIS, Rachel SEHEDIC, Stéphane GUEVEL, Josiane LE BIHAN, Johan TOUVRON, Stéphanie LAOT.

Absents ayant donné procuration :

Rodolphe GAGNEPAIN, Claire BURGAUD, Jean-Frédéric GUEN

Absents :

Laurence FORTIN, Valérie FAVÉ

Secrétaire de séance : Rachel SEHEDIC

M. le Maire ouvre la séance du conseil municipal en proposant à l'assemblée d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 03 avril 2023. Il est approuvé à l'unanimité des votants.

Une réunion d'analyse des offres a eu lieu après le conseil. D'où la tenue de ce conseil pour passer une délibération, au vue des montants. Un détail va être fait, point par point.

Les services administratifs bien occupés ces derniers temps, le compte rendu n'a pu être envoyé que hier soir. Un remerciement aux personnels administratifs pour leur remarquable travail.

M. le Maire fait un point sur l'avancement du projet et présente les 3 objectifs principaux du projet qui sont :

- La sécurisation et la fluidité des transports
- Le développement des modes actifs et de l'intermodalité
- L'embellissement et l'attractivité

Le projet est divisé en deux tranches :

➤ Tranche ferme

L'objectif est de répartir les coûts sur 2 exercices (2023 principalement et 2024) – Attendre l'effacement des réseaux.

➤ Tranche optionnelle

Les choses peuvent évoluer, par rapport au « céder le passage » qui selon le cas, pourrait être transformé en stop.

Objectif : réduction de la largeur de la route pour obliger les automobilistes à ralentir. Le radar pédagogique nous a montré que la vitesse pouvait régulièrement être excessive sur la commune.

La piste cyclable a permis d'obtenir de nombreuses subventions. Elle sera également et naturellement piétonne.

A terme, il sera possible de continuer à vélo vers Plouédern, mais pas vers Landerneau.

La vieille route de Landerneau sera d'ici 2 à 3 ans le circuit cyclable pour se rendre à Landerneau.

Le projet a également été travaillé avec les commerçants du bas bourg. Ils sont partis prenante du projet.

Sur l'ensemble des travaux un alternat permettra de circuler. Seuls 3 ou 4 jours feront l'objet d'un blocage de la route.

Les délais donnés sont de 26 semaines pour le lot 1 et 6 semaines pour le lot 2. De juin à décembre pour la phase 1. L'aménagement paysagé est prévu pour fin décembre et durera 6 semaines.

Délibération 15-2023 pour signature du marché de travaux.

Lot 1 après négociation :

Eurovia – 1 255 641,83 € pour la tranche 1 et 2

Colas – 1 179 853,25 € et option 1 179 853,25 avec végétal – bitume amoindri pour les effets de serre

Hier matin, M. le Maire a tenté une dernière offre. Colas est passé de 1 236 à 1 179 soit une baisse de 57 000 €. Même prix pour la proposition de base et l'option. Les points sont validés avec le maître d'œuvre.

Il est proposé de retenir l'offre de Colas.

Lot 2 après négociation :

Ideverde 112 639,72 €

Jardin service 107 373,14 €

Sparfel 76 625,06 € (c'est eux qui ont fait le chemin du stade – la voie douce)

Paysage d'iroise 87 704,11 €

Jo simon 99 003,37 €

Stéphane Guevel souligne que l'écart entre Sparfel et les autres est important.

Lénaïc Blandin répond que le maître d'œuvre insiste sur le fait que les entreprises doivent avoir des références.

C'est le cas pour l'entreprise SPARFEL. Il est proposé de retenir son offre.

Pour M. Le Maire, l'estimation a été un peu surestimée, et le prix proposé est juste et équitable.

Il était prévu par le maître d'œuvre un coût total de 1 279 002 € HT. Suite aux résultats de la consultation le coût prévisionnel est de 1 265 000 € HT, donc sous l'estimation prévue.

800 000 € de subvention sont escomptés et d'autres demandes auprès de différents organismes sont prévues pour venir compléter ce montant.

Benoit CHELVEDER félicite Monsieur Le Maire pour son talent de négociateur, autant pour ce projet que pour l'acquisition des terrains de Kermeur et kerhuel.

Le Maire propose de passer au vote avec attribution du marché comme suit, lot 1 attribué à l'entreprise Colas et le lot 2 attribué à l'entreprise Sparfel pour un total de 1 265 478,31 €.

Vote à l'unanimité.

Séance close à 18h50.

Lénaïc BLANDIN, Maire

Rachel SEHEDIC, secrétaire



The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is for Lénaïc Blandin, and the one on the right is for Rachel Sehedic. In the background, there is a circular official seal of the 'MAIRIE DE LA ROCHE MAURICE' in Finistère, with the number '29800' and a central emblem.

COMMUNE DE LA ROCHE-MAURICE
Département du Finistère

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 13 AVRIL 2023**

L'an Deux Mille vingt-trois, le jeudi treize avril à dix-huit heures les membres du conseil municipal de la commune de La Roche-Maurice se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. Léoïc Blandin, Maire, convoqués le vendredi sept avril deux mille vingt-trois conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Membres présents : Léoïc BLANDIN, Jean-François PERROT, Emmanuelle APPERE, Serge MILET, Rachel SEHEDIC, Benoît CHELVEDER, Vincent LE VIOL, Elodie CORNEC, Stéphane GUEVEL, Josiane LE BIHAN, Eléonore LE GUEN, Yveline BODILIS, Johan TOUVRON, Stéphanie LAOT.

Absents excusés ayant donné procuration :
Rodolphe GAGNEPAIN, Claire BURGAUD, Jean-Frédéric GUEN.

Absents excusés :
Laurence FORTIN, Valérie FAVE,

En exercice : 19

Secrétaire de séance : Rachel SEHEDIC

Membres du Conseil : 19
Présents : 14
Ont pris part à la délibération : 17
Pour : 17 Contre :
Abstention :
Date de convocation : 07/04/2023

**DEL. 15-2023 : SIGNATURE D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX POUR LA
REQUALIFICATION DU BAS-BOURG ET DE SES ABORDS**

Le marché de maîtrise d'œuvre concernant le projet de requalification du bas-bourg et de ses abords a achevé la phase DCE. La consultation a été lancée le 22 février selon la procédure adaptée et s'est clôturée le 24 mars 2023 à 12h00. Le marché est composé de 2 lots :

- Lot n°1 : Terrassement - Voirie – Réseaux
- Lot n°2 : Espaces verts – Mobiliers

Ainsi que de 2 tranches :

- Tranche Ferme : Bas bourg jusqu'à Kerlys
- Tranche Optionnelle : Bas bourg jusqu'au Lez

Les offres reçues sont les suivantes :

- Lot 1 : L'entreprise EUROVIA et l'entreprise COLAS,
- Lot 2 : L'entreprise IDVERDE, l'entreprise JARDIN SERVICE, l'entreprise SPARFEL, l'entreprise PAYSAGE D'IROISE et l'entreprise JO SIMON.

L'analyse des offres après négociation par la maîtrise d'œuvre a retenu le classement suivant :

- **Lot 1**

Entreprises	VALEUR FINANCIERE		VALEUR TECHNIQUE	TOTAL	Rang
	Montant € HT	Points (40)	Points (60)		
EUROVIA	1 255 641,83 €	37,59	52,00	89,59	3
COLAS Base	1 179 853,25 €	40,00	53,00	93,00	2
COLAS variante 4	1 179 853,25 €	40,00	54,00	94,00	1
Estimation	1 130 414,00 €				

- **Lot 2**

Entreprises	VALEUR FINANCIERE		VALEUR TECHNIQUE	TOTAL	Rang
	Montant € HT	Points (40)	Points (60)		
IDVERDE	112 639,72 €	27,21	51,00	78,21	5
JARDIN SERVICE	107 373,14 €	28,55	52,00	80,55	4
SPARFEL	76 625,06 €	40,00	51,00	91,00	1
PAYSAGE D'IROISE	87 704,11 €	34,95	51,00	85,95	2
JO SIMON	99 003,37 €	30,96	51,00	81,96	3
Estimation	148 588,38 €				

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Affiché le

ID : 029-212902373-20230413-15_2023-DE

Suite à la réunion d'attribution du mardi 4 avril 2023 et en présence de LÉNAÏC BLANDIN, Jean-François PERROT, Jean-Frédéric GUEN, ainsi que des maîtres d'œuvre Sébastien RAIMBAULT de l'entreprise SERVICAD et Bertrand PAULET du bureau d'architecture BERTRAND PAULET, il a été décidé de suivre les recommandations du maître d'œuvre et d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise :

- Lot 1 : COLAS à hauteur de 1 179 853,25 € HT
- Lot 2 : SPARFEL à hauteur de 76 625,06 € HT

Soit un montant total de l'opération de 1 256 478,31 € HT.

Le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer le marché et tous les actes y afférent, ainsi que lever le cas échéant l'option de la tranche 2.

Après délibération, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Lénaïc BLANDIN

